



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-101

ASSAINISSEMENT

17 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539 MOM 93)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180926-2018-101-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

ASSAINISSEMENT

17 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539 MOM 93)

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT a mandaté le SIAH pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos.

Suite à une inspection télévisée réalisée en décembre 2011 sur les collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'Allée du Professeur Dubos, l'analyse met en évidence quelques défauts sur les canalisations principales et les branchements.

Le SIAH envisage une réhabilitation par chemisage sur ces deux collecteurs soit un linéaire d'environ 950 mètres linéaires, seuls 55 mètres linéaires et les branchements, partie de ces réseaux les plus sensibles, seront repris par travaux traditionnels.

La commune envisage la réalisation des travaux suivants :

- Dépose et repose de l'ensemble des réseaux d'assainissement existants en lieu et place, y compris les ouvrages, les branchements de particulier et les engouffrements, de toutes les parties non réhabilitables par l'intérieur (lot n° 1) et les tronçons à chemiser (lot n° 2) définis ci-après en fonction de la nature des effluents.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 443 891,84 € HT, y compris dépenses connexes.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Les crédits seront inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 4581, article 458 131 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 4581, article 458 148.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'allée du Professeur Dubos sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539 MOM 93),

ASSAINISSEMENT

17 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Allée du Professeur Dubos sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 539 MOM 93)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'allée du Professeur Dubos (Opération n° 539 MOM 93),
- 2- Prend acte** que le montant prévisionnel de l'opération est de 443 891,84 € HT, y compris dépenses connexes,
- 3- Prend acte** que les crédits seront inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 4581, article 458 131 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 4581, article 458 148,
- 4- Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 22.10.18
Affichée le : 23.10.18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

